

394

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 394 10 février 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Claude Crevoisier
Jean-Daniel Delley
Yvette Montagero

Consommateurs surprotégés, mais si mal

Du côté du business, la surenchère à la défense des consommateurs est désormais déclenchée. Le temps n'est plus aux clubs de ménagères scrutant avec attention le contenu et le prix de revient de leur panier. Il n'est même plus aux organisations qui s'efforcent d'informer les consommateurs et de les inciter à faire enfin usage de leur pouvoir d'achat comme moyen de pression. Non, désormais, la défense des consommateurs est devenue chose trop sérieuse pour demeurer l'affaire d'amateurs (pire: d'amatrices) certes pleins de bonne volonté, mais, etc.

Bref, en hommage à tant d'efforts respectables mais dispersés et inefficients, les grands distributeurs — que les fabricants laissent monter au front pour mieux suivre plus tard — se lancent présentement à l'assaut de leur clientèle en parlant un nouveau langage, celui du consumerism, revu et corrigé par les spécialistes des public relations. Dernière invention en la matière, la « Fondation ombudsman pour consommateurs » va tellement loin dans le sens de la récupération publicitaire que tout le monde l'a vu, et que beaucoup l'ont dénoncé.

Certes, Denner ne s'attendait pas à recevoir l'appui des autres grands distributeurs, eux-mêmes plus ou moins fiévreusement engagés dans la nouvelle courtisanerie au client-roi. Et, dans ses moments de sincérité, Mme Hindek, l'active patronne de Denner, ne devait pas s'attendre à recevoir d'autres cautions du côté des organisations de consommateurs que celle de la Fédération suisse des consommateurs, maladroitement engagée dans l'opération par son président et son directeur. (Voir annexe en page 2).

Mais la presse, elle, avait sans doute pour mission de se montrer moins réticente; or les commentateurs des journaux ne se sont pas laissés prendre au jeu du faux ombudsman, les plus compréhensifs d'entre eux se contentant de mettre en doute son indépendance d'action.

Tout cela dénote non seulement un discernement, mais aussi une saine volonté de voir les rôles plus clairement distribués. Car si Denner avait voulu se faire une véritable publicité d'entreprise commerciale, elle n'aurait pas mis un demi-million à disposition pour créer une fondation (plus 250 000.— par an pendant vingt ans), mais elle aurait tout bonnement utilisé cette somme pour réduire le prix de quelques articles; elle aurait fait ainsi son travail de commerce et de « dicount »: vendre à plus bas prix. Au lieu de cela, elle veut se substituer aux organisations de consommateurs pour mieux désamorcer leur action.

Les consommateurs suisses attendaient depuis longtemps un ombudsman des consommateurs, sur le modèle suédois, c'est-à-dire institué et rétribué par l'Etat pour servir de médiateur entre les vendeurs de produits de consommation et les acheteurs, les prestataires de services et les usagers. Or la Confédération, qui refuse obstinément de remplir sa mission naturelle en matière de protection des consommateurs, n'a jamais songé à désigner un véritable ombudsman. Quant au nouveau Conseiller pour les questions de consommateurs il n'a rien de commun avec un médiateur — sinon entre l'attentisme du Conseil fédéral et l'impatience des organisations de consommateurs. Quand l'Etat ne veut pas devenir tuteur, le business se fait paternaliste. Comme si les consommateurs devaient y trouver leur compte et abandonner du même coup leur volonté de plus en plus générale de s'associer pour se défendre eux-mêmes, sans tutelle fédérale ni compromis avec les entreprises, et hors partis si possible.

DANS CE NUMÉRO

P. 2.: Avant Denner; p. 3: Courrier: Le temps de l'aveuglement...; p. 4: Jura: Un mouvement qui dérange; p. 5: Les femmes et le législateur — Genève: Le précédent du Métropole; p. 6: Point de vue: Le charme discret du méson pi — Le carnet de Jeanlouis Cornuz; p. 7: Dans les kiosques: Pas contente, la NZZ; p. 8: La Suisse et les financiers du nucléaire.

Avant Denner

« Beaucoup parlent de la protection des consommateurs; nous, nous avons décidé de passer à l'action ». C'est par ces mots que la « Gazette Denner », encartée à grands frais dans une bonne partie de la presse romande, annonçait il y a peu la naissance d'une « Fondation de la Denner SA », appuyée sur un « comité patronal » (sic) qui aura « droit de regard » sur l'activité d'un « ombudsman pour les consommateurs ». Une formule joliment agressive, accrocheuse, mais largement démentie par les faits : il suffit de faire le tour des organisations spécialisées dans la défense des consommateurs pour s'apercevoir que l'on n'a pas attendu Denner dans notre pays pour travailler à la « protection des consommateurs ». Bonne occasion pour faire le tour des principales organisations existantes¹ !

1. La Fondation pour la protection des consommateurs (FPC) (Schweiz. Stiftung für Konsumentenschutz — SKS), dont les membres collectifs sont l'Union syndicale suisse, l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques, la Fédération des Sociétés suisses d'employés, Coop-Suisse.

— Publication : « Wir informieren », un service de presse dont le tirage en allemand est de 400 exemplaires, en français de 180 exemplaires.

2. La Communauté d'action des salariés et des consommateurs (Aktionsgemeinschaft der Arbeitnehmer und Konsumenten — Agak), qui fonctionne en quelque sorte comme la « caisse » de la FPC, avec qui elle a en commun, du reste, les membres collectifs et la publication.

3. La Fédération suisse des consommateurs (FSC) (Schweizerischer Konsumentenbund — SKB) dont les membres collectifs sont la Fédération romande

¹ Se rapporter, pour plus de détails, à l'ouvrage de Monique Weber-José, « La Fédération romande des consommatrices » (Institut de science politique, Mémoires et Documents 6, Lausanne. 1976).

des consommatrices (FRC), le Forum des consommatrices de Suisse alémanique et du Tessin (KF), la Fédération des syndicats chrétiens nationaux, la Fédération des syndicats autonomes, l'Association suisse des syndicats autonomes, l'Union suisse des associations d'employés de l'industrie métallurgique et de l'électricité, le Touring Club Suisse, l'Association des consommateurs bâlois, l'Association des clientes du commerce de détail, les coopératives Migros.

— Publication : un service de presse dont le tirage en allemand est de 550 exemplaires, en français de 220 et en italien de 60 exemplaires.

3. Le Fonds d'encouragement pour l'information du consommateur (Förderungs fonds für Konsumenten-Information). Ce fonds fonctionne en quelque sorte comme la « caisse » de la FSC. Créé par 72 organisations de l'industrie et du commerce, « il est alimenté principalement par des contributions de Migros, de l'Association suisse des Grands Magasins, de Denner, de divers fabricants, de Promarca et de nombreuses autres sociétés et organisations économiques » (cf. « Tribune de Genève », 30.1.1975).

4. La Fédération romande des consommatrices (FRC) qui compte environ 40 000 membres individuels (et 140 associations membres), et dont la publication, « J'achète mieux » tire à quelque 44 000 exemplaires.

Dans « J'achète mieux » numéro 32 (avril-mai 1971), la FRC précisait ses objectifs dont la formulation, à l'époque tenait en trois formules, « Une société au service de l'homme » (« l'intérêt général doit toujours l'emporter sur les intérêts particuliers »), « Promotion du consommateur », et « Responsabilité de la femme » (« N'est-ce pas la femme qui le plus souvent achète et dans bien des familles gère les ressources du ménage ? »... « C'est en participant activement au jeu économique que les femmes s'initieront à la vie politique du pays »).

Au chapitre de la « promotion du consommateur », particulièrement d'actualité aujourd'hui, au moment où une véritable surenchère s'instaure en

la matière, la FRC (1971) précisait notamment : *Nous nous sommes aperçues que, dans notre économie, les consommateurs ne formaient qu'un tiers-état sans pouvoir et presque sans droit. Ce tiers-état, il faut d'abord l'éveiller, lui donner le sentiment de sa valeur, de sa puissance, lui apporter ensuite toutes les informations nécessaires pour qu'il puisse se défendre, percer à jour les manœuvres de ceux qui veulent l'embobiner, choisir enfin rationnellement et en connaissance de cause les objets qu'il désire acheter. Nous publions des tests dans ce but et réclamons depuis des années un étiquetage vraiment informatif.*

Bien que nous représentions toutes les catégories de consommateurs, notre sollicitude va particulièrement à ceux dont le pouvoir d'achat est le plus faible, qui sont souvent les plus vulnérables...

Nous nous apercevons tous les jours combien les consommateurs et leurs besoins sont mal connus en particulier de nos autorités. Un de nos buts est donc de mettre en lumière leurs conditions de vie, leurs difficultés, leurs désirs et surtout leur consommation réelle et l'évolution de celle-ci. Dans ce secteur, nous nous heurtons sans cesse au manque de statistiques valables.

Enfin, ils nous paraît aberrant que de multiples décisions soient prises en l'absence du principal intéressé, le consommateur. Une partie de nos efforts vise donc à obtenir une représentation équitable de celui-ci dans tous les secteurs qui le concernent, sa participation aux discussions essentielles, entre partenaires économiques.

5. Le Forum des consommatrices de Suisse alémanique et du Tessin (Konsumentinnenforum des deutschen Schweiz und des Kantons Tessin), qui compte environ 4500 membres individuels (40 membres collectifs), et dont la publication, « Prüf mit », tire à quelque 30 000 exemplaires.

Ceci sans compter la Commission fédérale de la consommation, fondée en 1966, dont la particularité est d'être totalement paritaire, et le Conseiller pour les questions concernant les consommateurs, nouvellement nommé à Berne.

Le temps de l'aveuglement...

Les déchets radioactifs font parler d'eux. Les communes visées par les projets de la Cedra (Coopérative pour l'entreposage de déchets radioactifs) ont toutes protesté vigoureusement. La Commission fédérale pour la sécurité des installations atomiques n'est pas prête à donner le feu vert. L'Autriche, l'Allemagne ont décidé de renoncer à toute nouvelle autorisation de construction de centrale jusqu'à ce que le problème du stockage soit résolu. On voudrait espérer qu'il en sera de même chez nous.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Des centrales, et des déchets à ne savoir qu'en faire.

Lors de l'adoption de l'article constitutionnel sur l'énergie atomique, en 1957, le Conseil fédéral ne souffla mot des déchets, et le peuple suisse, confiant, vota les yeux fermés.

1959 vit naître la loi fédérale découlant de l'article constitutionnel. On y traite des *résidus* radioactifs. Cette fois, nous y sommes, pensera-t-on. Voyons de près. Le Message du Conseil fédéral accompagnant le projet de loi explique : « Après l'utilisation des combustibles dans un réacteur, il demeure ce qu'on appelle un « résidu » fortement radioactif ». Les déchets non utilisables ne sont pas englobés dans la notion de « résidu » au sens de la loi.

Les déchets radioactifs ? Connais pas. Ils sont expressément exclus de la loi (en révision).

Plus près de nous, l'Ordonnance fédérale concernant la protection contre les radiations du 30 juin 1976, définit les déchets comme des objets radioactifs ne pouvant être réutilisés. Rien à voir avec les résidus qui sont retraités à La Hague. L'article 106, traitant du stockage de déchets provenant de la recherche ou de l'usage médical, exclut lui aussi expressément, à son troisième alinéa, les déchets provenant d'installations atomiques produisant de l'énergie, c'est-à-dire des centrales nucléaires, ainsi que des installations de retraitement.

Ainsi, ces déchets oubliés ne sont pas l'objet de l'assurance causale prévue par la loi (de 40 millions de francs par installation...) ni de l'obligation d'assurance.

Comment peut-on discuter du droit d'expropriation de la Confédération dans ce domaine ? Assimiler un entrepôt de déchets à un « ouvrage atomique » n'a aucun sens juridique, puisque la loi ne traite volontairement que de résidus, déchets exclus.

Que faire alors de la demande d'autorisation de construction de galeries d'exploration en vue du stockage de déchets radioactifs présentée par la Cedra ? Il faudrait d'abord que les Chambres légis-

Un catalyseur

Les différents articles publiés dans ces colonnes à propos de Jean Ziegler, de son livre, et de sa nomination à l'Université de Genève comme professeur ordinaire nous ont valu de nombreuses réactions. Il est cependant vrai que, si la polémique ne cesse de s'enfler, les faits nouveaux se font de plus en plus rares. Pour le reste, notre position est connue, et nous l'avons suffisamment étayée. Bornons-nous donc ici à refléter deux sons de cloche totalement différents, à titre d'exemples. On verra l'action de Ziegler, catalyseur.

C'est ainsi qu'un correspondant nous écrit :

« (...) Le prétendu manque d'objectivité de Jean Ziegler n'est que la juste remise en question des idées reçues d'une certaine bourgeoisie bien-pensante, satisfaite et égoïste. Il est pour le moins étrange qu'on lui reproche une agrégation « cum laude » (avec félicitations) : il existe bien sûr des mentions encore plus élogieuses, mais toutes sont sans grande signification, puisque très subjectives et donc sujettes à caution. Il s'agit en réalité d'un mauvais prétexte. En effet toute le monde connaît des hommes de grande valeur qui n'ont pas obtenu les appréciations d'examens (si subjectives !) les meilleures qui soient (souvent parce qu'ils sortaient des chemins battus, qu'ils dérangeaient).

fèrent. Et qu'elles précisent que si l'autorité fédérale apprécie le besoin et la sécurité technique, l'autorisation d'implanter une centrale ou un entrepôt de déchets dépend de la volonté des communes et des cantons, c'est-à-dire du peuple. Que serait notre démocratie si l'Etat central était amené à contraindre les citoyens à accepter des usines ou des déchets dont ils ne veulent pas ? Que faudrait-il penser de ceux qui nous gouvernent s'ils continuaient d'autoriser la construction de centrales alors que l'on ne sait que faire des déchets qu'elles produisent ? Le temps de l'aveuglement est passé.

Henri Desarzens

Citons le cas d'Albert Einstein qui échoua au Poly de Zurich, mais qui fut nommé par la suite professeur dans ce même Poly. Le Corbusier, lui, n'avait même pas obtenu de diplôme... »¹.

Un autre correspondant revient sur l'article paru dans DP 232 (« Etats d'âme, états de service ») : « (...) J'ai souvent suivi des exposés de Jeanne Hersch. J'ai lu aussi deux volumes en langue allemande « Die Unfähigkeit Freiheit zu ertragen » et « Die Hoffnung Mensch zu sein », où elle a rassemblé les textes d'une quarantaine de ses conférences portant — entendez bien ! — sur les sujets les plus variés et s'adressant aussi aux auditoires les plus variés. Or jamais je n'ai trouvé la conférencière dans la situation du savetier jugeant plus haut que la chaussure. Car le propre du philosophe est justement de pratiquer l'exercice de la pensée et d'apprendre — ainsi le voulait Descartes — « à marcher avec assurance en cette vie ». Or Jeanne Hersch est philosophe (...) Dire n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment, n'a jamais été le fait d'un philosophe et n'a jamais été le fait de Jeanne Hersch, contrairement à votre accusation portée bien à la légère ».

¹ Voir aussi la prise de position de Jeanlouis Cornuz en page 6.

Un mouvement qui dérange

Le Rassemblement jurassien dérange, et pas seulement à l'extérieur du Jura. A l'intérieur en effet, les remous existent.

Nous ne parlerons pas des radicaux (PLR) et de l'UDC (anc. PAB), cibles privilégiées du mouvement autonomiste parce qu'ils ont eu le tort de n'avoir pas cru au canton du Jura et dont les élus au sein de l'Assemblée constituante ont constamment joué les serre-freins, sinon les torpilleurs (contrairement à ce qu'ils peuvent vous affirmer « la main sur le cœur »). Tous les autres partis (ceux de la « coalition du 23 juin ») sont, à des titres et à des degrés divers, soumis à des tensions internes parfois importantes à propos du Rassemblement jurassien.

Le fond des divergences

Les divergences portent moins sur l'appréciation du rôle historique de ce mouvement que sur l'influence qu'il entend continuer d'exercer. Il y a bien entendu ceux qui attaquent le RJ et ses leaders par pur ressentiment personnel; sur un autre plan cependant les états d'âme dans les partis vont de l'acceptation presque inconditionnelle chez les uns à un refus catégorique chez les autres, de ce que l'on appelle « la tutelle de la ruelle de l'Ecluse » (lieu où se trouve le secrétariat du RJ à Delémont. Réd.).

Pour bien comprendre la situation, il convient de découvrir quels peuvent être aujourd'hui les buts du RJ et quels moyens il a d'ores et déjà mis en œuvre pour les atteindre.

Les buts du RJ

Distinguons trois objectifs essentiels qui touchent autant les affaires intérieures du Jura que la politique extérieure !

Premièrement (par ordre chronologique), il faut

assurer l'acquis du 23 juin 1974, à savoir la création et la consolidation de l'Etat jurassien : tous les obstacles n'ont pas encore été franchis. Les difficultés juridiques, les chausse-trapes politiques, les coups bas de tous ordres n'ont pas comme par miracle été rangés au rayon des accessoires. La vigilance reste nécessaire pour que la mise en place des structures institutionnelles du nouveau canton se passe dans les meilleurs délais et pour que l'indépendance morale, la cohésion et la force de celui-ci soient garanties.

Le RJ a d'autre part pour mission fondamentale de rétablir l'unité du Jura. Là encore (personne n'en doute), la tâche n'est pas aisée. Elle exige une mobilisation continue de toutes les forces jurassiennes non seulement dans la « zone occupée » où les coups décisifs devront être portés, mais aussi dans le nouveau canton dont l'« appui logistique » pourra être à certain moment déterminant.

Le RJ sait aussi que le rayonnement de l'Etat jurassien sur les populations du Jura méridional dépend du visage qu'il présentera et de ses réalisations politiques, économiques et sociales. Un canton moderne et progressiste, et qui plus est ouvert et accueillant, accélérera incontestablement la réunification. De là découle principalement le souci du RJ de favoriser une orientation centre-gauche de la Constitution jurassienne et peut-être du premier gouvernement cantonal.

La droite réagit

Les comportements actuels du PLR comme de l'UDC, leur opposition presque systématique aux ouvertures politiques, ainsi que les velléités réactionnaires de certains notables du PDC expliquent les récentes interventions spectaculaires du RJ.

A droite, les élus et les responsables des partis se plaignent naturellement de l'emprise du mouvement autonomiste et réclament son élimination de la scène politique. On doit bien constater que ces mêmes personnages sont en fait moins dérangés par les chefs historiques du RJ que par

l'orientation voulue par ce mouvement (peut-être sous la pression de la nécessité).

Ceux qui sont constamment opposés à une politique progressiste et d'« indépendance nationale », ceux qui rendent difficile la mise en place de celle-ci, ceux qui ne souhaitent pas tellement la réunification du Jura, doivent-ils s'étonner de voir le RJ demeurer extrêmement vigilant et présent ?

Une gauche inconséquente

La gauche ne semble pas vouloir reconnaître le rôle d'allié objectif que joue à son égard le mouvement autonomiste. On veut ignorer que ce dernier a dû souvent intervenir au sein de la Constituante pour bloquer certains apparentements de la droite chrétienne et radicale.

A gauche, on accorde apparemment plus d'attention à certains échecs enregistrés à la Constituante qu'aux aspects positifs de la Charte fondamentale de la future République et canton du Jura. Si cette attitude était parfaitement justifiée, pour des raisons de tactique, tant que les jeux n'étaient pas faits et tant qu'il fallait faire monter la pression pour imposer certaines options, elle n'est maintenant plus de mise.

On doit bien constater qu'en particulier grâce à ses propositions concernant le Préambule, les articles sur la souveraineté, grâce à l'ouverture faite en faveur des travailleurs immigrés, grâce à ses interventions discrètes mais néanmoins fructueuses en faveur des revendications du Mouvement d'unité populaire, le RJ a incontestablement contribué à donner une orientation plus sociale et plus progressiste à la Constitution jurassienne.

Accusation rapide

Connaissant un peu mieux le dessous des cartes, on comprend alors parfaitement les récriminations de la droite « pure et dure ». On a un peu plus de peine à saisir les motivations de ceux qui, à gauche, accusent d'impérialisme le Rassemblement jurassien et ses principaux responsables.

Les femmes et le législateur

A l'heure où un Conseil national, largement masculin, et un Conseil des Etats, exclusivement masculin celui-ci, reprennent pour la x-ième fois le débat sur l'avortement sans que l'esquisse d'un rapprochement entre eux apparaisse pour autant, le fossé qui sépare les deux Chambres du peuple suisse, et plus précisément des femmes suisses, paraît infranchissable.

Le Conseil national, après d'interminables discussions accepte la solution dite des indications avec le critère « social » pour des cas très graves : « état de détresse social grave, impossible à détourner autrement ». Le Conseil des Etats se cramponne aux indications médicales exclusivement.

L'avis des Suissesses

Or, d'après une enquête effectuée par Isopublic pour la revue « Annabelle » (édition allemande, déc. 1976), 42 % des femmes interrogées envisageraient un avortement en cas de grossesse non désirée, si la loi le permettait; 34 % estiment qu'une interruption de grossesse doit être autorisée sans condition jusqu'au troisième mois; 58 % choisissent d'attribuer la décision à un médecin et non à un conseil de médecins ou autres spécialistes; 11 % seulement repoussent toute possibilité d'interruption de grossesse; 51 % soutiennent la solution des indications sociales; 14 % estiment qu'une interruption de grossesse pendant les trois premiers mois est punissable. C'est dire que dans cette circonstance, la population féminine suisse est nettement plus libérale que ses représentants.

L'ouverture italienne

Ce clivage, et la paralysie des Chambres fédérales en la matière, frappent d'autant plus que la Chambre des députés italienne vient d'adopter (le 21 janvier), malgré l'opposition ouverte de l'Eglise catholique, une loi libérale sur l'avortement. Celle-ci prévoit en effet que

— l'avortement n'est plus un délit quand il a pour but de défendre la santé physique et psychique de la femme;

— la décision en revient à elle seule,; il est gratuit;

— dans les nonante premiers jours de la grossesse il peut avoir pour motif les circonstances de l'acte sexuel (viol ou inceste), l'état de santé de la future mère, les conditions économiques, sociales ou familiales, ainsi que des malformations prévisibles de son enfant.

Soit la solution des indications sociales au sens large, exprimée d'une manière moins restrictive que celle arrachée au Conseil national par M. Brugger.

L'un des aspects intéressants et novateurs de la loi italienne consiste dans l'attribution de la décision concernant l'avortement à la femme enceinte

GENÈVE

Le précédent du Métropole

Hôtel Métropole : démolition ou non ? Quelques remarques encore (voir DP 380).

Le refus de la démolition est important afin de freiner l'ardeur des démolisseurs de tous poils. Là, la collectivité se doit de montrer l'exemple. Il existe en effet depuis 1963 à Genève une loi qui restreint les possibilités de démolitions tous azimuts; une loi qui est restée sur l'estomac des milieux libéraux et immobiliers. Dans ces cercles de nombreuses voix s'élèvent en effet pour faire valoir que cette loi, née de la pénurie, devrait être abrogée, vu la « pléthore de logements » : la démolition de l'hôtel Métropole constituerait alors un précédent pour un renversement de la législation... L'ennui, c'est que la réalité de cette « pléthore » est largement contestée !

En tout état de cause, cette affaire du Métropole a créé quelques vagues à l'intérieur même des partis; la plupart d'entre eux n'ont pu prendre position dans un sens ou dans l'autre qu'à quel-

« et à elle seule ». Elle consacre la liberté de la femme face à la procréation, son droit à la disposition de son propre corps.

A travers l'enquête d'Isopublic, c'est une exigence similaire qui apparaît : 42 % des femmes interrogées déclarent qu'elles souhaiteraient interrompre une grossesse non désirée; 58 % veulent attribuer la décision à un médecin uniquement (on ne leur a pas demandé si elles voulaient décider seules).

Malgré le poids de l'Eglise catholique dans la vie politique italienne, les femmes parviennent à faire adopter leur point de vue. En Suisse, les députés paraissent moins sensibles aux désirs de leurs concitoyennes. Voilà un sujet de réflexion pour les mouvements féminins et féministes de notre pays. Et peut-être un motif de réviser leur stratégie ?

ques voix de différence. Le Parti socialiste de la ville, par exemple, opposé à la démolition pour quelques voix de majorité, a cru bon de s'abstenir de donner un mot d'ordre; lors du débat, plusieurs orateurs ont souligné qu'il ne s'agissait pas d'un problème politique; et la presse a approuvé ce point de vue. Encore une occasion de constater la difficulté des partis politiques à sortir de leurs catégories d'analyses traditionnelles, et à traduire concrètement leurs promesses, de préserver l'environnement en général et d'améliorer le cadre de vie en ville; et il y a loin, évidemment, des slogans accrocheurs aux réalisations pratiques !

Un enjeu politique

Dans les formations de gauche, on a peine à admettre de se retrouver du même côté que des groupements que l'on ne contrôle pas, et entre autres des Vigilants d'extrême-droite...

Raison de plus pour expliciter clairement la dimension politique de votations que certains aimeraient circonscrire à un simple problème de nostalgie et de sentiments.

POINT DE VUE

Le charme discret du méson pi

Je lis régulièrement le « Courrier du CERN », revue éminemment poétique dont la lecture convient parfaitement aux longues soirées d'hiver. On y trouve des phrases comme celle-ci : « ... Si cette explication est juste, on peut prévoir l'existence de familles de particules charmées dans lesquelles le quark charmé se combine avec certains quarks familiers... ».

N'est-ce pas joli ?

C'est ravissant.

Ce style coquin recouvre en réalité une morosité qui inquiète un brin; de fait, la physique atomique est en pleine panade depuis pas mal d'années. Les physiciens passent une grande partie de leur temps à inventer des petits sachets dans lesquels ils fourrent, à grand-peine, les particules découvertes. Ces sachets sont, certes, confectionnés avec beaucoup d'amour et d'abnégation mais il n'en nécessitent pas moins des millions de kilos de papiers couverts de formules plus ou moins cabalistiques. Ces opérations d'ensachage n'étant guère roboratives, les physiciens passent donc le reste de leur temps disponible à chercher des crédits afin de pouvoir s'acheter de très grosses machines qui permettront, disent-ils, de découvrir le super-sachet transparent et bon marché qui pourrait contenir tous les autres.

Il faut croire néanmoins que certains d'entre eux en ont un peu marre de jouer ainsi au train électrique de particules — puisqu'ils se sont réunis discrètement, en août 1974 à Genève, pour parler d'autre chose.

Le résultat de leurs cogitations est contenu dans un bouquin — que j'ai attendu fort longtemps — s'intitulant « Quantum physics and parapsychology »¹. Oh ! évidemment, la di-

zaine de textes qu'il contient est copieusement lardée de formules auxquelles je n'entends goutte. Mais on peut bien, somme toute, pardonner ce péché mignon aux auteurs : chacun a ses petites manies.

L'important n'est certainement pas dans ces formules dont je ne saurais d'ailleurs dire si elles sont cohérentes et appropriées. Elles me paraissent trop raisonnables pour être justes et trop compliquées pour être vraies.

L'important est dans les questions. Se grattant posément le crâne, nos physiciens se demandent donc, pour la x-ième fois : « Mais enfin, sacré foutu bordel, qu'est-ce donc que l'espace qui prend des formes si patatoïdiques ? l'énergie, et l'information, et le Temps, ah ! le Temps, ça c'est quelque chose, le Temps ! » En somme, ils ne savent plus s'ils sont dans la galaxie Gutenberg, la galaxie Marconi ou la patagalaxie.

En tout cas, ils tentent d'en sortir. Et c'est heureux. Très heureux. D'autant plus que ce genre de tentative ne coûte pas très cher au contribuable.

Notez que, se penchant sur les phénomènes parapsychologiques ou dits tels, ils ne font que s'inscrire dans une longue tradition. C'est très bien. Ils savaient qu'il y a plus de choses dans le ciel que dans les livres de philosophie. Ils se rendent maintenant compte qu'il y en a beaucoup plus que dans les livres de physique. Ils se sentent donc un peu confus, mais avec beaucoup d'élégance. Désorientés, mais n'osant trop le dire.

Il n'y a pourtant rien à craindre : quand on ne sait pas où aller, on arrive toujours ailleurs.

Gil Stauffer

¹ « Quantum physics and Parapsychology ». Parapsychology Foundation, Inc. 29 West 57th Street. New York. N.Y. 10019. 12 dollars.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Cancre universitaires

Que je dise ici les sentiments de profonde gratitude que j'éprouve à l'égard de la camarade Jeanne Hersch !

— Pour la propagande d'une efficacité sans égale qu'elle a faite à Jean Ziegler par sa lettre ouverte parue dans la « Tribune de Genève ». Moi, c'est bien simple : se sont désormais *tous* ses livres que je me suis procurés et que je lis. Et je ne suis pas le seul. D'autres, jusqu'alors réticents à l'endroit du sociologue genevois, m'ont dit en substance : « Plus d'hésitation désormais; on ne peut qu'être de son côté ». Le tout pour le plus grand bien d'« Une Suisse... » et par contre-coup de Terre des Hommes et des enfants du tiers monde.

— D'un autre côté, il n'est pas sûr que l'Université éprouve pour la camarade Hersch ces mêmes sentiments de reconnaissance dont je viens de parler. La part, en effet, qu'elle a prise (secondée par d'autres bons esprits) dans l'entreprise de démolition de cette Université, ou du moins d'une certaine Université, celle peut-être qu'André Gorz estimait devoir être détruite (In : « Temps Modernes », avril 1970), est considérable.

Qu'apprend en effet le profane qui lit Mme Hersch ou M. Trappe, directeur de l'Institut de sociologie de Bâle (ce dernier dans la « Weltwoche » du 26 janvier et dans la « Tribune de Genève » du 1er février) ?

Qu'un étudiant qui passe son examen de doctorat en droit avec la mention « cum laude » n'est pas digne de poursuivre des études de sociologie, du moins dans une université « digne de ce nom ». Voilà notre profane perplexe et désorienté !

Se souvenant que « cum laude » signifie « avec louange » et découvrant ainsi que dans le jargon universitaire, « avec louange » égale « insuffisant »...

Se souvenant aussi de la fameuse querelle des Jésuites et des Jansénistes au XVIII^e siècle; de cette fameuse « grâce suffisante » dont Pascal se

moque dans ses *Provinciales*, parce qu'elle avait la fâcheuse particularité de ne pas suffire...

(Se souvenant au passage que selon le dictionnaire Larousse, « jésuite » (nom et adjectif) désigne une « personne hypocrite et astucieuse »...)

Se rappelant d'autre part qu'en 1852, Hippolyte Taine se vit refuser sa thèse de doctorat (*De l'Intelligence*), ce qui incite les historiens de la philosophie à conclure, non pas du tout que la thèse ne valait rien, mais que les examinateurs de l'époque devaient être imbéciles.

(Se rappelant encore que plus près de nous, l'un des plus illustres professeurs de l'Université de Lausanne, André Bonnard, n'était pas docteur...)

DANS LES KIOSQUES

Pas contente, la NZZ

Une supposition, une indiscretion, une certitude ? Waldemar Juker, expert économique de l'Union syndicale suisse, deviendra délégué aux questions conjoncturelles et occupera ce poste à plein temps. Alors que le Conseil fédéral ne s'est pas encore prononcé, semble-t-il, la presse a publié la nouvelle et la photographie du successeur du professeur Kneschaurek. Peu après, deux articles de la « Neue Zürcher Zeitung » critiquaient ce choix. Des personnes, paraît-il informées, prétendent que le chef de la rubrique économique de la gazette zurichoise, Willy Linder, était intéressé par la fonction. Cela explique-t-il les rappels des grands principes du libéralisme ? Attendons que la décision soit officielle pour nous prononcer.

Un contact difficile

— Nous n'avons pas encore trouvé le contact avec le « Basler Zeitung » (abréviation BaZ). Le journal est bien fait, le papier est abondant parce que les annonces sont nombreuses, la matière est riche et pourtant il n'est pas encore familier. Et en ce qui concerne le supplément du samedi, il est très

Poursuivant sa lecture de la « Weltwoche » et apprenant que l'autorité compétente n'a pas attribué à Ziegler le titre de « Voll-Soziologe » (sociologue à part entière), mais seulement celui de sociologue pour la sociologie des pays en voie de développement — jugés apparemment moins « dommages »...

Se demandant avec inquiétude s'il en va de même en médecine, et si le titre de chirurgien FMH, par exemple, n'implique pas nécessairement que le titulaire soit capable d'exercer la médecine générale, ni même qu'il ait des notions d'anesthésie ou d'hématologie...

J. C.

coloré mais il y manque la page qui nous plaisait tant parce qu'elle donnait des informations inédites sur la vie de la presse en Suisse. Le confidentialisme retrouvé serait-il une des conséquences de la création d'un titre diffusé à plus de 100 000 exemplaires ?

Médecins sur la sellette

Signalons deux articles qui démontrent que le « Basler Zeitung » continuera d'aborder des sujets délicats. Ils ont paru dans le numéro 4 : Kurt Brandenberger signale que la principale caisse maladie du canton de Berne a mis sur ordinateur les notes d'honoraires des médecins et découvert des particularités qui amènent la société de médecine du canton à intervenir contre plusieurs dizaines de membres qui ont perdu le contact avec la réalité. Pour sa part Frank A. Meyer pose la question : « Le PDC est-il menacé de calvitie ? ». Alors que le Parti démocrate-chrétien a réussi ces dernières années à acquérir une position dominante en politique fédérale, ses « locomotives » quittent peu à peu la scène pour accéder à d'autres fonctions ou rentrer dans leur canton sans qu'elles soient remplacées; ce qui n'est pas sans danger pour un parti qui visait à intégrer un certain pluralisme.

Une alternative à Berne

— « TW », quotidien socialiste bernois, semble désireux de bien marquer, malgré son tirage modeste d'environ 11 000 exemplaires, qu'il a un rôle à jouer, celui d'empêcheur de danser en rond. Un exemple récent qui s'ajoute à d'autres : le numéro du 5 février consacre deux pages entières à la centrale atomique de Graben près de Langenthal et d'Herzogenbuchsee. Les Forces Motrices Bernoises sont loin d'être les seules à y donner leur avis puisque les adversaires de l'usine occupent le plus de place. Evidemment il convient de se souvenir de ce passage du « Papivore » d'Henri de Grandmaison (Edition J.-C. Lattès) : « Moi, je n'ai pas peur de le dire, ce que je regarde d'abord dans les journaux, ce sont les pages publicitaires. Et bien ! quand je dis ça devant des patrons de presse, on est scandalisé. D'accord, me dit-on, c'est important, mais enfin nous avons d'abord un rôle d'informateur ! Je leur rétorque : mon objectif est d'abord de faire des bénéfiques. Ensuite on verra. »

Et D.P. ajoute : mais sans publicité et avec des lecteurs il est aussi possible de faire un journal...

Publicité gratuite

— Raymond Broger (son nom a été inspiré à ses parents par Poincaré, parce qu'il n'aimaient pas Guillaume II) est, entre autres, président de la Fédération suisse de publicité (SRV). Dans le numéro de janvier de « Werbung/Publicité » il invite les éditeurs à soutenir la campagne de Liberté et Responsabilité », écrivant entre autres « Die beste Presseförderung führt über den Inse-ratenteil » (C'est la partie publicitaire qui est la meilleure aide à la presse) et le tout à l'avenant. Voici les sept annonces que vont publier certains journaux désireux de se faire bien noter par les annonceurs : « Sans lecteur, pas de journal; Vive la « Feuille d'Avis... »; « Votre » journal; L'aide à la presse; La crise, Ravitaillement en énergie; Bonne minorité ». Les matrices peuvent être obtenues en deux formats.

Financement du nucléaire : la filière helvétique

Péripétie banale et sans signification particulière, soutiendra-t-on dans les milieux autorisés. Il n'est cependant pas sans intérêt de savoir que le financement du nucléaire français a fait un détour par la Suisse au début du mois de janvier. L'occasion ? L'emprunt dans notre pays par le Commissariat français à l'énergie atomique de 80 millions de francs (« avec garantie de l'État français »).

On sait que l'énergie nucléaire en particulier, est devenue une affaire internationale. Voilà donc la filière helvétique, une filière qui sera de toute évidence largement mise à contribution dans un avenir immédiat : les dirigeants des Vereinigte Elektrizitätswerke Westfalen (VEW), deuxième producteur d'électricité de République fédérale allemande, résolus à disposer de trois réacteurs d'ici 1981 (un, actuellement), n'ont-ils pas manifesté leur intention d'emprunter sur le marché helvétique des capitaux (« Les avantages fiscaux, la discrétion et la sécurité justifient notre intérêt pour votre pays ! ») ? Les actions de VEW vont du reste être admises aux bourses suisses par l'entremise de l'Union de Banques Suisses...

Face à ce déploiement de forces économiques, face à cet entrelacement progressif des intérêts financiers, favorisé par la neutralité théorique des opérations internationales d'emprunt (la commission fédérale ad hoc ne fait en somme que de fixer le calendrier des apparitions des emprunteurs sur le marché), il faudra beaucoup de vélocité aux forces politiques pour rattraper le mouvement, pour le contrôler... s'il est encore temps, et si les outils nécessaires sont vraiment à disposition !

L'enjeu de l'emprunt lancé par le Commissariat français à l'énergie atomique (CEA) est pourtant relativement clair. L'opération est en quelque sorte une réponse aux questions posées par le silence des autorités helvétiques face au développement rapide des travaux Super-Phénix. Les intérêts français, allemands, italiens, voire belges

et hollandais (DP 392) étaient limpides; la part suisse du gâteau — si « minime » apparaissait-elle encore — se révèle maintenant au grand jour.

Dans le prospectus remarquablement détaillé qui annonce l'emprunt, le CEA ne précise pas exactement l'affectation envisagée des 80 millions en question. Mais au chapitre « Applications industrielles nucléaires », qui est l'une des branches importantes de son activité (elle se développe sous le contrôle d'un comité dont font partie, entre autres, les plus hauts responsables de l'armée française), il souligne, nous citons :

« Le CEA poursuit un effort dans trois principales filières de réacteurs : à eau ordinaire, à neutrons rapides et à haute température. Pour la première, il s'agit surtout d'un soutien à l'impor-

Approches du pouvoir bancaire

Une fois de plus, la Confédération romande du travail publie des documents de travail sur la situation économique et sociale dans notre pays. Les deux derniers en date proposent d'une part des points de repères pour le début de l'année en cours et d'autre part fixent des bases de compréhension de la politique monétaire, mondiale et helvétique (« La Monnaie ? Quelques pistes de recherche »)¹.

L'ambition avouée des documentalistes de la CRT : « Rendre critiques et curieux les syndicalistes, sur des questions encore bien difficiles pour eux ».

En tout état de cause, il faut admettre que les auteurs font leur possible pour combler une lacune importante dans la formation générale de tout « consommateur d'informations », qu'il soit syndicaliste ou non. Sous une forme simple et dépouillée, c'est tout un pan de l'actualité qui devient accessible au profane qui s'interroge. La

¹ Les documents en question sont disponibles au secrétariat CRT, case postale 527, 1211 Genève 3 (cinq francs l'exemplaire).

tant programme électrogène décidé par la France et en association étroite avec Electricité de France, la firme française Framatome chargée de la réalisation de ce programme et le constructeur américain Westinghouse. Pour les deux autres filières, il s'agit essentiellement de préparer l'avenir dans des voies qui paraissent prometteuses. C'est à ce titre notamment qu'a été réalisée la centrale de démonstration Phénix et qu'a été commandée la centrale Super-Phénix en association étroite avec l'Allemagne et l'Italie (...)

Voilà nettement fixées des perspectives qui ne sauraient laisser les autorités helvétiques indifférentes. Et en particulier les autorités genevoises (à 72 km à vol d'oiseau du site de Creys-Malville...).

collection des documents réunis sous le chapitre « Politique monétaire en Suisse », notamment, est propre à dissiper, autant que faire se peut dans le cadre des ambitions de la CRT, le confidentialisme helvétique encore largement à l'honneur dans les milieux bancaires. Nous pensons par exemple aux données illustrant les liens entre les banques et l'industrie, et plus particulièrement le Crédit Suisse, la Société de Banque Suisse, l'Union de Banques Suisses. Mais l'angle d'attaque général est lui aussi singulièrement d'actualité : l'origine des conflits entre les banques commerciales et la Banque nationale suisse (BNS). Pas de prise de position de la CRT à cet égard, mais la description minutieuse d'un contentieux. Evidemment, lorsque l'on sait que parmi les répondants helvétiques de l'emprunt on trouve, mis à part les « grandes » banques, le Groupement des banquiers privés genevois, on se demande s'il reste encore une marge de manœuvre quelconque ! Et les travailleurs français du nucléaire (« Revue syndicale » 1/77) de poursuivre leur grève pour mettre en cause la politique nucléaire française...